



REPOSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Pierre Fonjallaz –
Cépages résistants, une subvention robuste (23_INT_44)

Rappel de l'intervention parlementaire

La viticulture Vaudoise vit une période difficile. Je me permets d'en citer quelques éléments. Forte concurrence des vins étranger souvent meilleur marché, augmentation des prix des fournitures (carton, bouteilles, fermeture...), les difficultés climatiques en augmentation, sans parler du marché, soit l'achat des vins à bas prix ou la pression exercée sur les prix d'achat par la grande distribution.

La confédération ouvre en faveur de la viticulture une subvention pour la plantation de cépages résistants, appelé ici cépages robustes. En effet, la plupart ne sont pas totalement résistant aux maladies mais nécessite tout de même 70-90 % d'intervention en moins. L'OFAG avec la collaboration de PIWI suisse, PIWI international et le FiBL à éditer une liste de 41 cépages qui seront subventionnés à hauteur de 20000.-/ha.

Les cépages résistants ou robustes sont une vraie opportunité pour :

- 1. Faire évoluer le métier vers plus de sécurité de récolte en cas d'année difficile.*
- 2. Diminuer les frais de production avec moins de passage annuel pour les traitements et moins d'entretien.*
- 3. Favoriser la biodiversité en laissant plus de nature s'exprimer.*
- 4. Améliorer le bilan carbone sur les domaines.*
- 5. Améliorer l'économie des domaines en plantant ces cépages dans toutes les zones difficiles d'accès.*

Selon mes informations, l'accord confédération-canton et de deux tiers, un tiers. Soit 20000.- pour la confédération et 10000.- pour les cantons. 30'000/ha de subvention au total pour la plantation des cépages de cette liste.

Le service cantonal semble vouloir refuser une bonne partie de cette liste.

Il me paraît totalement absurde de fermer l'accès à cette subvention et d'empêcher la profession de pouvoir faire ses propres choix.

En fonction de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser ces deux questions au conseil d'état.

- 1. Le conseil d'état prévoit-il d'inciter le service de la viticulture à accepter la liste complète tel que produite par l'OFAG afin de permettre aux vigneronnes et vigneron vaudois,es d'accéder à cette subvention en liberté de choix.*
- 2. La subvention est accessible avec une surface minimale de 2500m². Le conseil d'état entend-il faire quelque chose pour les régions comme Lavaux ou le Chablais qui sont souvent exclu de la politique agricole de par leurs particularités de vignobles en pente et de petits domaines souvent morcelés. En effet 2500m² est une très grande surface dans ces contextes, et risque de peu profiter aux vigneronnes et aux vigneron.*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Les cépages résistants ont une longue histoire en viticulture. Ils émanent de la crise phytosanitaire de la fin du XIX^{ème} siècle où les chercheurs de l'époque, en particulier en France (travaux des frères Bouschet, 1824-1845) ont imaginé la lutte contre le mildiou et l'oïdium, les deux principales maladies fongiques introduites des Etats-Unis par les bois américains pour le greffage des vignes contre le phylloxéra, en évitant l'application répétée de cuivre et de soufre. Ces applications répétées de soufre et de cuivre restent la base de la viticulture biologique et biodynamique actuelle qui mènent à une accumulation du cuivre, comme métal lourd dans les sols de manière irréversible.

Les cépages résistants

Tous les cépages de l'espèce botanique *Vitis vinifera* sont hautement sensibles aux maladies fongiques et doivent impérativement être traités à l'aide de fongicides pour produire des récoltes saines, qu'ils soient en production intégrée (7-8 applications par année) ou en production biologique ou biodynamique (10-15 applications par année).

Les gènes de résistance aux maladies fongiques n'existent que dans les espèces du genre *Vitis* autres que *vinifera*, d'origine américaine, ou asiatique (*V. labrusca*, *V. riparia*, *V. amurensis*, *V. rupestris*...) ou dans l'espèce *Muscadinia rotundifolia*. L'introgession de ces gènes dans *V. vinifera* est possible et a déjà été exploitée par les sélectionneurs de l'époque en croisant des espèces de *Vitis* de genre différents. Les résultats de ces croisements sont par définitions des hybrides, comme dans toutes obtentions issues de croisements entre deux espèces différentes.

En viticulture, l'histoire des hybrides (*syn. hybrides producteurs directs, hybrides interspécifiques, cépages interspécifiques, cépages résistants ou robustes*) évoluant sous l'acronyme PIWI (de l'allemand, **P**ilz**w**ieder**s**tand**s**fähige **S**orten) est truffée d'embûches et de réglementations allant jusqu'à leur interdiction en France, où l'activité d'hybridation se concentrait jusque dans les périodes d'après-guerre.

En 1927 par exemple, le cépage hybride Alicante-Bouschet était planté sur 18 % des surfaces viticoles en France qui comptait à cette époque 1.5 million d'ha de vigne (actuellement 0.75 million ha). En 1935 la France interdit la plantation de 6 hybrides issus de *V. labrusca* au goût foxé et contenant du méthanol toxique pour la santé humaine (Jacquez, Noah, Herbeumont, Clinton, Isabelle, Othello), en 1953 tous les hybrides sont bannis des appellations d'origine contrôlée, à l'exception du Baco blanc recommandé pour l'armagnac.

En Suisse à l'origine de la recherche vitivinicole se trouve le Champ-de-l'Air à Lausanne, puis le Centre du Caudoz établi à Pully en 1916 sur Décret du Grand Conseil vaudois du 24 février 1886 qui spécifiait : «*Il est important de donner à la viticulture de ce pays le soutien nécessaire pour assurer son développement, en réalisant de l'expérimentation aux frais de l'Etat*» et décide «*de fonder un Centre de Recherche en viticulture au Champ-de-l'Air à Lausanne*».

L'activité du premier centre de recherche de Suisse romande s'est essentiellement concentrée sur l'évaluation des cépages hybrides français de l'époque pour parer au mildiou et à l'oïdium sans produits phytosanitaires. Plus de 160 de ces cépages ont été évalués et documentés entre 1920 et 1950 avec un succès mitigé du fait de la piètre qualité de leurs vins, à l'exception de Seibel 1000, Seibel 5455 (= Plantet) et Oberlin 604, tous très productifs sans aucun traitement phytosanitaire. Dans le registre cantonal des vignes de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), le Plantet apparaît jusqu'en 2007, certes sur une surface extrêmement limitée. À l'échelle internationale, seul l'Amérique du Nord autour des grands lacs de l'État de New York et le Canada cultivent de manière significative les hybrides ou les cépages américains essentiellement pour la production de jus de raisin non fermenté (Concord, Catawba, etc.).

En résumé, les cépages résistants de l'après-guerre jusque dans les années 1980 ont été bannis ou cultivés de manière très marginale en raison de l'avancée de produits phytosanitaires toujours plus performants et de la qualité médiocre des vins qu'ils produisaient dans un contexte européen où la France en a fait des ennemis de la viticulture.

Au domaine du Caudoz (Agroscope à Pully), la création variétale s'est concentrée à partir de 1960 jusqu'en 1995 sur les **croisements intraspécifiques** (*V. vinifera x V. vinifera*), avec pour objectif la diversification des cépages rouges pour palier à l'importation de vins de coupage autorisés à cette époque et jusqu'en 2006 (10 % pour les vins AOC de catégorie 1 et 15 % pour la catégorie 2, vins de pays). De ce programme sont issus les cépages Gamaret, Garanoir, Diolinoir, Carminoir, Galotta, Mara, Merello, Gamarello, Cornarello, Nerolo et Cabernello entre 1997 et 2016 (voir tableau ci-après).

Cépages	Croisement (année)	Homologué	caractéristiques
Croisement intraspécifique ou métis			
Charmont	Chasselas x Chardonnay (1965)	1993	Proche du Chasselas
Gamaret	Gamay x Reichensteiner (1970)	1997	Résistant à la pourriture grise
Garanoir	Gamay x Reichensteiner (1970)	1997	Peu sensible à la pourriture grise
Diolinoir	Robin noir x Pinot noir (1970)	1998	Moyennement sensible à la pourriture grise
Doral	Chasselas x Chardonnay (1965)	2004	Proche du Chasselas
Carminoir	Pinot noir x Cabernet Sauvignon (1982)	2006	Résistant à la pourriture grise
Galotta	Ancellotta x Gamay (1981)	2009	Résistant à la pourriture grise
Mara	Gamay x Reichensteiner (1970)	2012	Sensibilité moyenne à la pourriture grise
Gamarello	Merlot x Gamaret (1995)	2016	Résistant à la pourriture grise
Merello	Merlot x Gamaret (1995)	2016	Résistant à la pourriture grise
Cabernello	Cabernet franc x Gamaret (1995)	2016	Résistant à la pourriture grise
Cornarello	Humagne rouge x Gamaret (1995)	2016	Résistant à la pourriture grise
Nerolo	Nebbiolo x Gamaret (1995)	2016	Résistant à la pourriture grise
Croisement interspécifique			
Divico	Gamaret x Bronner (1997)	2013	Résistant au mildiou, à l'oïdium, à la pourriture grise
Divona	Gamaret x Bronner (1997)	2017	Résistance au mildiou, à l'oïdium, à la pourriture grise

Dès 1996, la création variétale s'est orientée vers des **croisements interspécifiques** (*V. vinifera* x autres *Vitis* résistants aux maladies fongiques), activité également pratiquée dans des institutions ou des entreprises privées des Pays de l'Est, USA, Canada, Allemagne, Autriche, Italie.

L'objectif est d'obtenir de nouvelles générations d'hybrides interspécifiques aux arômes et bouquets le plus proche possible ou identique à celui des cépages traditionnels *V. vinifera* par croisement dirigé (castration des fleurs et pollinisation ciblée).

De ces programmes sont issus Divico (rouge) et Divona (blanc) d'Agroscope, de l'institut de Freiburg i.Br. en Allemagne Bronner, Cabernet Cortis, Cabernet Carbon, C. cantor, C. carol, Johanniter, Solaris, Seyval blanc, Souvignier gris... pour ne citer que cet institut et des dizaines de cépages de l'obteneur suisse Valentin Blattner à Soyhières (Cabernet Jura, Cabernet blanc, Cabernet noir, Muscatin, Réselle, VB..., CAL...)

À l'heure actuelle :

- plusieurs dizaines de sélectionneurs institutionnels ou privés sont répertoriés en Europe et dans le monde,
- >200 cépages résistants sont disponibles en Europe,
- il manque un catalogue national et/ou international des cépages résistants indiquant leurs caractéristiques agronomiques, leur profils génétiques et les gènes de résistance aux différentes maladies fongiques et leur potentiel œnologique,
- le choix par les viticulteurs est pratiquement impossible sans une évaluation agronomique et œnologique sérieuse à moyen terme par des institutions spécialisées comme Agroscope (Domaine du Caudoz, Pully ou le FiBL), dans des conditions climatiques identiques et vinifiés de manière uniforme et standardisée afin d'estimer le potentiel réel des variétés pour la viticulture suisse et vaudoise.
- la résistance à chaque maladie fongique (mildiou, oïdium, botrytis, black rot) doit être polygénique (plusieurs QTL = Quantitative Trait Loci, marqueurs de parties du génome porteur des gènes de résistance), démontrée et décrite dans différentes conditions climatiques.
- la qualité des vins doit correspondre à ceux de *V. vinifera* et ne pas présenter de notes aromatiques foxées des hybrides de la première génération (Noah, Isabella, etc.).

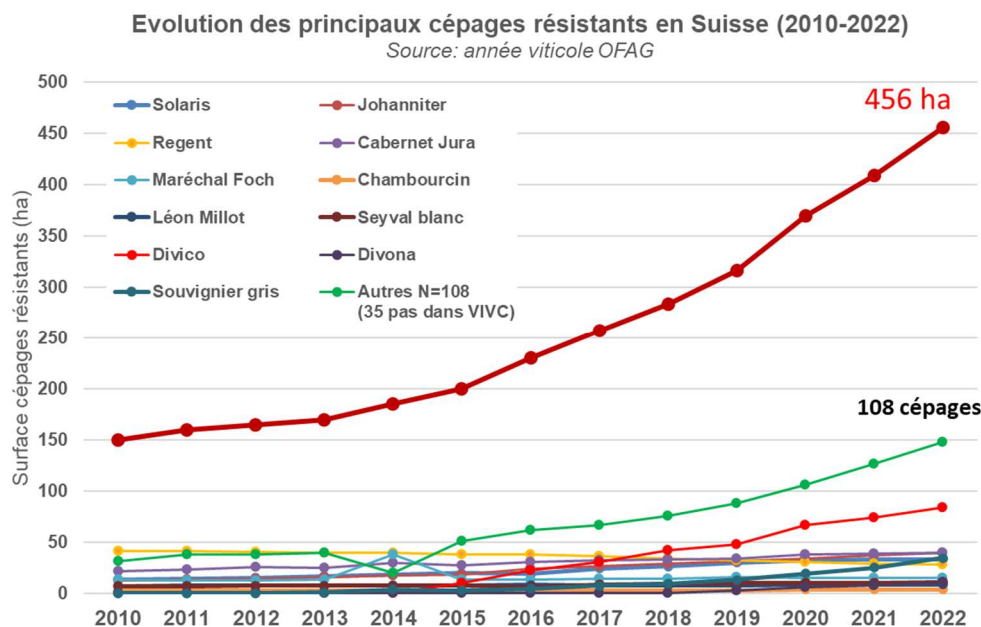
Situation des cépages résistants en Suisse

Dans la situation socio-politique actuelle, l'intérêt est grandissant, bien que les statistiques fédérales montrent que le développement des cépages résistants reste très confidentiel. En 2022 (Référence : l'année viticole OFAG 2022) leur surface est de 456 ha, soit 3.1 % de la surface viticole du pays en progression de 0.6 % depuis 2021.

La diversité des cépages résistants cultivés est très importante, avec 72 cépages rouges et 47 cépages blancs, dont 35 cépages (p. ex : Madera, Aromera, Blütenmuskateller, Cabernet noir, Cabernet Soyhières, Cabernet Stella, Cabernet x Maréchal Foch, Millot-Foch, Merlotin, 14 cépages sous code VB, etc.) ne figurent pas dans la banque de données européenne « *Vitis* International Variety Catalogue » VIVC (<https://www.vivc.de/index.php?r=site%2Findex>) où 23'000 cultivars sont enregistrés et décrits. Cette réalité montre que le monde viticole suisse expérimente activement le sujet à l'échelle des exploitations.

Cette réalité indique également que la politique fédérale en matière de cépages est totalement libérale. En d'autres termes, tout un chacun est aujourd'hui en mesure de planter et d'annoncer aux instances cantonales le nom d'un cépage créé de toute pièce, sans que la variété soit inscrite et protégée.

Ce fait est totalement contraire à l'Union internationale pour la Protection des Obtentions végétales (UPOV <https://www.upov.int/portal/index.html.fr>) dont la Suisse est membre depuis 1977 et à l'Ordonnance fédérale sur la production et la mise en circulation de matériel de multiplication de la vigne (916.151.3 de 2020) qui définit les conditions d'enregistrement d'une variété et son inscription à la liste des variétés pour la production de matériel certifié et standard.



Cépages résistants et vins AOC

Les cépages résistants, comme il a été mentionné ci-dessus ont été bannis des AOC en France. En Suisse, ce n'est pas le cas.

La liste des cépages admis pour l'AOC dans le Canton de Vaud contient 30 cépages blancs et 31 cépages rouges, dont 8 cépages interspécifiques plus ou moins résistants, soit Regent (N), Maréchal Foch (N), Léon Millot (N), Divico (N), Divona (B), Johanniter (B), Solaris (B), Seyval blanc (B).

Les trois premiers, tout comme Seyval blanc sont d'anciens hybrides revisités et pour lesquels la résistance a été partiellement contournée (ex. mildiou chez Regent), alors que Johanniter et Solaris sont plus récents et Divico, Divona les plus expérimentés et intéressants pour les conditions viticoles de la Suisse. Ce dernier cépage blanc et Solaris sont très précoces et accumulent beaucoup de sucre. Seyval blanc produit des vins d'intérêt, aromatiques pour Johanniter, plus neutres pour Seyval blanc.

Expérimentation sur les cépages résistants dans le Canton de Vaud

Le domaine viticole de la DGAV à Marcelin expérimente à l'heure actuelle les cépages Divico, Divona, Floréal (RES DUR1 INRAe), tout comme les résistants à la pourriture grise Merello, Cabernello, Cornarello, Nerolo et Gamarello.

Agroscope à Pully dispose de tous les principaux cépages résistants actuels (>100 cépages) qui sont également vinifiés et évalués par un panel interne auquel le responsable du centre de compétence en culture spéciale de la DGAV participe activement.

Appréciation du consommateur

L'introduction de nouveaux cépages a de tout temps suscité de nombreuses questions et dépend de l'appréciation de l'amateur de vin. Les avis peuvent diverger, bien que la réalité démontre qu'une nouveauté qui est dans la ligne de la tradition d'une région en lien avec les références gustatives qui y ont été établies est beaucoup mieux acceptée.

Dans le bassin lémanique, le Chasselas domine largement l'encépagement où il représente, avec le Pinot noir et le Gamay, 81 % des surfaces viticoles. En y ajoutant les deux cépages suivants dans l'ordre d'importance, soit le Gamaret et le Garanoir, la proportion augmente à 88 %.

Si l'on tient compte de cette réalité, il semble que peu de place ne soit disponible pour des nouveautés qui correspondraient à ces notes gustatives. Devant l'attente sociétale de la réduction des intrants phytosanitaires, l'acceptation de cépages aux profils aromatiques similaires de ceux des *Vitis vinifera* traditionnels est un enjeu capital pour la viticulture vaudoise et suisse.

Projet de création de cépages résistants Agroscope – DGAV

L'Agroscope, sous la responsabilité d'un collaborateur ayant rejoint depuis la DGAV, a signé une convention de co-obtention avec l'INRAe de Colmar qui est le Centre national français de la création de cépages résistants aux maladies fongiques.

L'objectif souhaité dans l'établissement de cette convention est de pyramider les gènes de résistance d'origines différentes (INRAe de *Muscadinia rotundifolia* et Agroscope de Bronner entre autres de *V. amurensis*) afin de garantir la résistance des cépages à long terme. Le programme découlant de cette convention a été nommé RESDUR, pour RESistance DURable.

De ce programme RESDUR, l'INRAe a obtenu deux populations en collaboration identique avec les instituts de Freiburg et de Geilweilerhof en Allemagne. Certains descendants totalement résistants de ces deux populations, avec deux gènes de résistance au mildiou et deux à l'oïdium, ont été croisés avec les cépages Divico et Divona.

Il en résulte plus de 80 cépages RESDUR 3 qui sont actuellement en évaluation à l'Agroscope de Pully, avec la perspective de diffuser, à l'avenir, 3 à 5 nouveaux cépages totalement résistants.

Les vins ont été évalués par un panel d'œnologues en 2021 dans les différentes régions de Suisse et à Marcelin pour le Canton de Vaud.

Dans une convention de collaboration signée entre l'INRAe, Agroscope et la DGAV en 2021, les croisements d'absorption sont régularisés pour l'utilisation des génotypes les plus intéressants, afin de les croiser avec les cépages traditionnels vaudois et suisses, soit, Chasselas, Pinot noir, Gamay et Merlot, selon le planning ci-dessous :

2019-2022 : réalisation des croisements

2022-2027 : sélection intermédiaire

2028-2033 : sélection finale.

Le but est d'obtenir des cépages le plus proche possible des cépages traditionnels (Chasselas, Pinot noir, Gamay et Merlot) pratiquement sans intrants phytosanitaires.

Réponses aux questions

1. Le conseil d'état prévoit-il d'inciter le service de la viticulture à accepter la liste complète tel que produite par l'OFAG afin de permettre aux vigneronnes et vigneron vaudois,es d'accéder à cette subvention en liberté de choix.

Par le soutien financier direct à la plantation de cépages résistants entré en vigueur par l'Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles (OAS 913.1 du 30 janvier 2023), les exploitations qui s'engagent à planter les cépages de la liste fédérale de 41 cépages à raison d'une surface minimale de 2'500 m² divisibles en plusieurs parcelles et plantées dans les deux ans sont soutenus par hectare planté à raison de 20'000.- par la Confédération (jusqu'en 2030), 10'000.- par les cantons et peuvent solliciter un prêt sans intérêt supplémentaire de 10'000.-.

L'OFAG laisse la liberté aux cantons d'être plus restrictifs dans le choix des cépages résistants. Les 41 cépages ont été reconnus par l'OFAG pour leur robustesse au mildiou et à l'oïdium sur la base de l'analyse scientifique des données d'Agroscope qui a évalué depuis 1991 plus de 264 cépages résistants dans ses différents domaines expérimentaux en Suisse.

L'État de Vaud en accord avec la CIVV (Communauté interprofessionnelle du vin vaudois) reconnaît la liste fédérale des 41 cépages et recommande de prioriser les dix cépages les plus intéressants de la liste, soit : Cabernet Jura, **Divico**, **Divona**, **Johanniter**, **Léon Millot**, **Maréchal Foch**, Muscaris, **Seyval blanc**, **Solaris**, Sauvignier gris (les 7 en gras sont actuellement admis pour l'élaboration de vins AOC dans le canton de Vaud).

Par cette décision, l'État de Vaud entend laisser le libre choix aux exploitants tout en recommandant les cépages résistants admis dans l'AOC et les plus intéressants à l'heure actuelle.

2. La subvention est accessible avec une surface minimale de 2500m2. Le conseil d'état entend-il faire quelque chose pour les régions comme Lavaux ou le Chablais qui sont souvent exclu de la politique agricole de par leurs particularités de vignobles en pente et de petits domaines souvent morcelés. En effet 2500m2 est une très grande surface dans ces contextes, et risque de peu profiter aux vigneronnes et aux vigneron.

La surface minimale de 2'500 m² divisibles émane de l'OAS édictée au niveau fédéral. Comme pour toute thématique émanant du droit supérieur, les cantons ne peuvent être plus souples que ce qui est prévu par la Confédération. Par conséquent, la surface minimale stipulée dans l'OAS ne peut pas être modifiée en faveur des exploitants à l'échelle cantonale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 21 juin 2023.

La présidente :

La vice-chancière :

C. Luisier Brodard

S. Nicollier